

Service Opérations Immobilières

CAHIER DES CHARGES

■ Marché de travaux pour la mise en
conformité des escaliers pour
l'accessibilité
LLASH

Sommaire

1. Contexte et références réglementaires	3
1. 1. Contexte	3
1. 2. Références réglementaires	3
2. Plans de repérage.....	4
3. Escaliers à traiter.....	6
3. 1. Escalier FC13.....	6
3. 2. Escalier FC14.....	7
3. 3. Escalier FC15.....	8
3. 4. Escalier FC16.....	10
3. 5. Escalier FC17	11
3. 6. Escalier FC18.....	13
3. 7. Escalier FC19.....	15
3. 8. Escalier FC20	17
3. 9. Escalier FC21.....	19
3. 10. Escalier FC67	21

1. Contexte et références réglementaires

1. 1. Contexte

L'Université de La Rochelle continue le déploiement de son Agende d'Accessibilité Programmée. La mise en place de certaines dispositions pose un certain nombre de questions sur le plan réglementaire et technique. La mission confiée consiste à assister l'Université dans le traitement réglementaire et technique d'un ou plusieurs écarts réglementaires formulés par un organisme agréé dans le cadre d'un diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapée réalisé spécifiquement pour le dépôt d'un ADAP.

Dans le cas présent, l'assistance porte exclusivement sur les escaliers accessibles au public de l'établissement LLASH (Lettres Langues, Arts et Sciences Humaines).

1. 2. Références réglementaires

La conformité des escaliers « existants » accessibles au public dans les conditions normales de fonctionnement d'un ERP s'analyse en référence à l'arrêté du 8/12/2014 modifié en dernier lieu par l'arrêté du 27/02/2019 et plus particulièrement son article 7.1 reproduit intégralement ci-dessous :

7.1 Escaliers

I. – Usages attendus :

Les escaliers « doivent pouvoir » être utilisés en sécurité par les personnes handicapées, y compris lorsqu'une aide appropriée est nécessaire. La sécurité des personnes est assurée par des aménagements ou équipements facilitant notamment le repérage des obstacles et l'équilibre tout au long de l'escalier.

II. – Caractéristiques minimales :

Les escaliers ouverts au public dans des conditions normales de fonctionnement répondent aux dispositions suivantes, que le bâtiment comporte ou non un ascenseur, un élévateur, un escalier mécanique ou un plan incliné mécanique :

1° Caractéristiques dimensionnelles :

La largeur minimale entre mains courantes est de 1 m.

Les marches répondent aux exigences suivantes :

- *Hauteur inférieure ou égale à 17 cm ;*
- *Largeur du giron supérieure ou égale à 28 cm.*

En l'absence de travaux ayant pour objet de changer les caractéristiques dimensionnelles des escaliers, les caractéristiques dimensionnelles initiales peuvent être conservées.

2° Sécurité d'usage : En haut de l'escalier et sur chaque palier intermédiaire, un revêtement de sol permet « l'éveil de la vigilance » à une distance de 0,50 m de la première marche grâce à un contraste visuel et tactile. « Cette distance peut être réduite à un giron de la première marche de l'escalier lorsque les dimensions de celui-ci ne permettent pas une installation efficace du dispositif à 0,50 m.

La première et la dernière marche sont pourvues d'une contremarche d'une hauteur minimale de 0,10 m, visuellement contrastée par rapport à la marche sur au moins 0,10 m de hauteur.

Les nez de marches répondent aux exigences suivantes :

- *Être contrastés visuellement par rapport au reste de l'escalier sur au moins 3 cm en horizontal ;*
- *Être non glissants.*

L'escalier comporte un dispositif d'éclairage répondant aux exigences définies à l'article 14.

3° Atteinte et usage :

L'escalier, quelle que soit sa conception, comporte une main courante de chaque côté. Dans le cas où leur installation dans un escalier existant aurait pour conséquence de réduire le passage à

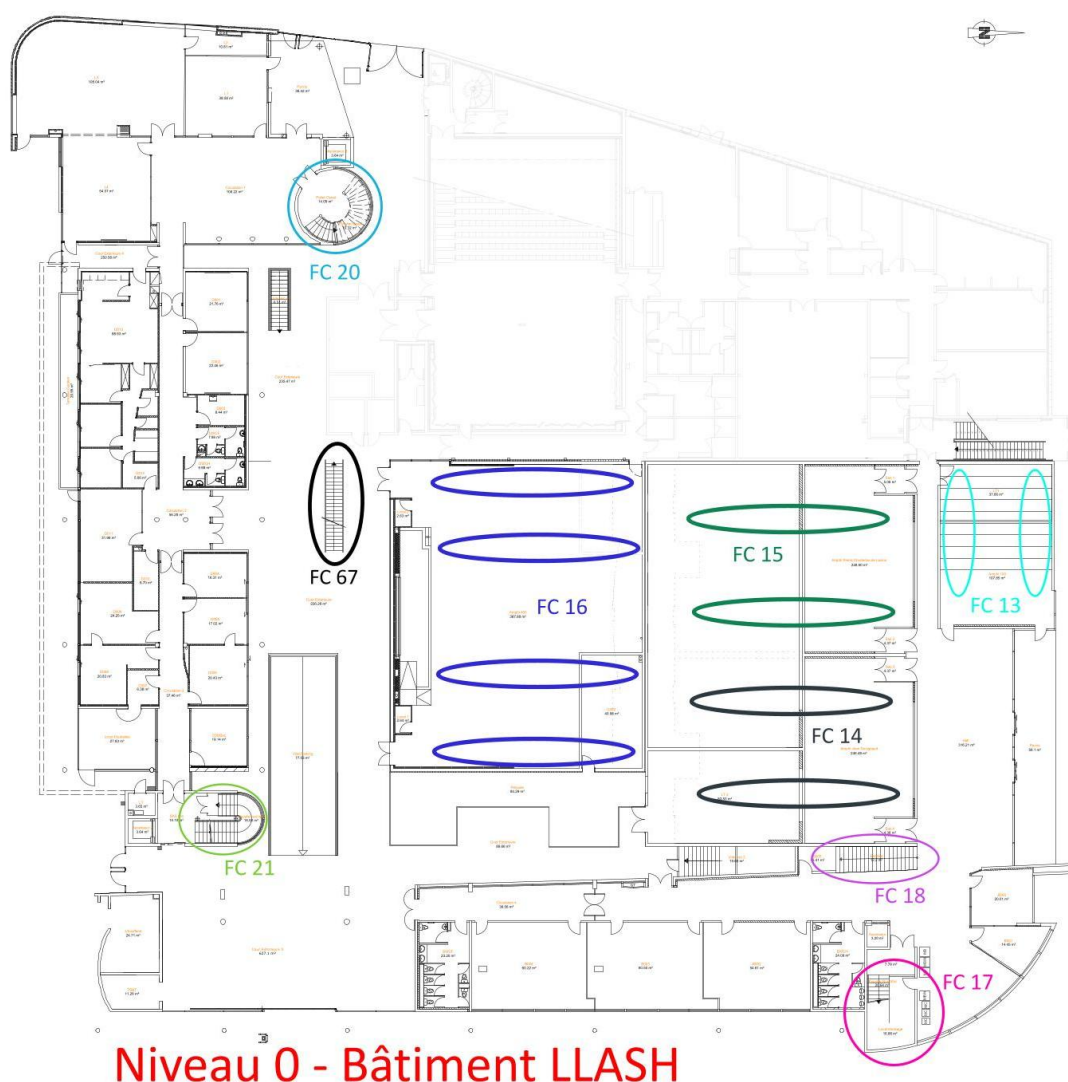
une largeur inférieure à 1 m, ou dans les escaliers à fût central de diamètre inférieur ou égal à 0,40 m, une seule main courante est exigée « et celle-ci est installée sur le mur extérieur ».

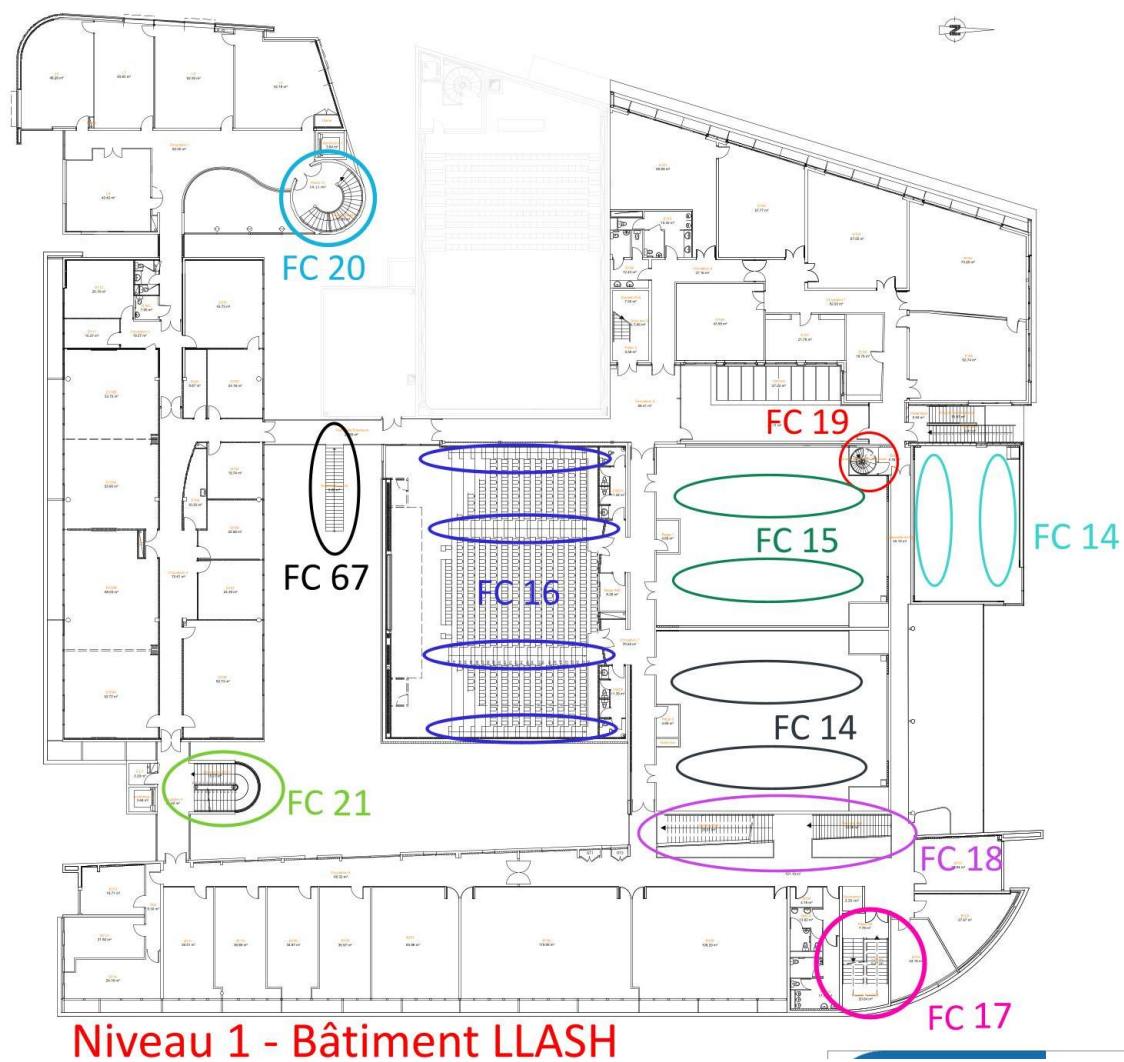
Toute main courante répond aux exigences suivantes : Être située à une hauteur comprise entre 0,80 m et 1,00 m mesurée depuis le nez de marche. Toutefois, lorsqu'un garde-corps tient lieu de main courante, celle-ci devra être située pour des motifs de sécurité à la hauteur minimale requise pour le garde-corps ;

- Se prolonger horizontalement de la longueur « d'un giron » au-delà de la première et de la dernière marche de chaque volée sans pour autant créer d'obstacle au niveau des circulations horizontales ;
- Être continue, rigide et facilement préhensible. Dans les escaliers à fût central, une discontinuité de la main courante est autorisée (Arrêté du 28 avril 2017) « côté mur » dès lors « qu'elle » permet son utilisation sans danger et que sa longueur est inférieure à 0,10 m ;
- Être différenciée de la paroi support grâce à un éclairage particulier ou un contraste visuel.

2. Plans de repérage

Afin de faciliter la compréhension du rapport, les escaliers concernés par la mission sont repérés ci-dessous :





Les plans ci-dessus sont annexés à ce document.

3. Escaliers à traiter

3. 1. Escalier FC13

L'escalier dessert les rangées de « l'amphithéâtre 100 ».

Il s'agit de deux escaliers à volées droites.

Chaque escalier est composé de 18 marches (soit un total de 36 marches) pour une largeur moyenne de 1.20m environ.



La mise en conformité de ces escaliers doit intégrer :

- La mise en place de Bandes d'Eveils de Vigilance sur les paliers du niveau R+1

Exemple de produit conforme à la réglementation :



Bandes d'éveil à la vigilance en polyuréthane

Conformes à la norme NF P 98-351

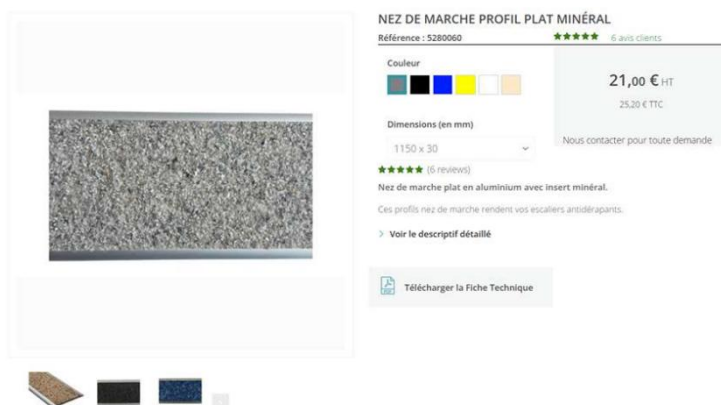
- Bandes podotactiles auto-adhésives, idéales pour une pose rapide en intérieur.
- Permet de créer une zone podotactile aisément, adaptée à vos locaux.
- Conformes à la norme NF P 98-351.

[Voir la description complète du produit](#)



- La mise en place de profils aluminium vissés et collés en surimposition des nez-de-marches (ceux en place sont bien visuellement contrastés mais insuffisamment antidérapants)

Exemple de produit conforme à la réglementation :



- Le collage de contremarches (premières et dernières marches de chaque volée d'escalier)

Exemple de produit conforme à la réglementation :

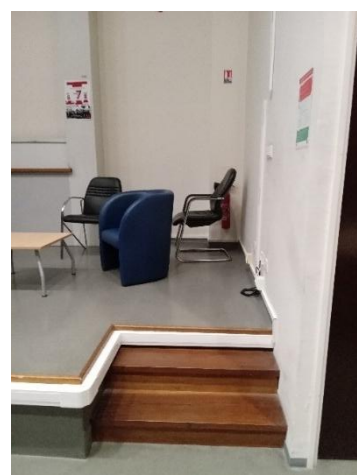
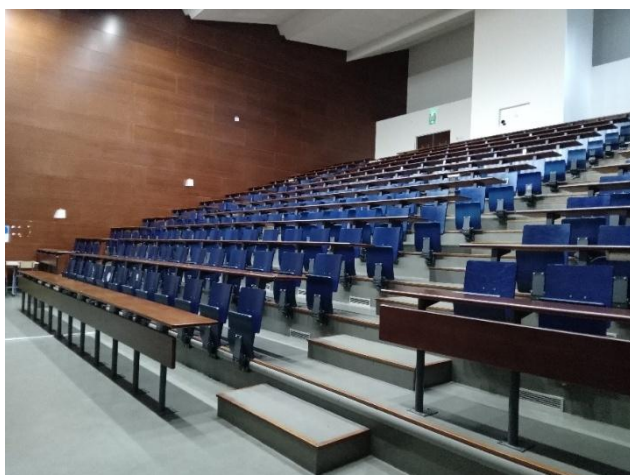


3. 2. Escalier FC14

L'escalier dessert les rangées de « l'amphithéâtre Choderlos de Laclos ».

Il s'agit de deux escaliers à volées droites, il y aura également à traiter les 3 marches de part et d'autre de l'estrade.

Chaque escalier est composé de 24 marches (soit un total de 48 marches) pour une largeur moyenne de 1,22 m environ. L'estrade est composée de 3 (soit 6 marches au total) pour une largeur moyenne de 1,00m environ.



La mise en conformité de ces escaliers doit intégrer :

- La mise en place de Bandes d'Eveils de Vigilance sur les paliers du niveau R+1

Exemple de produit conforme à la réglementation :

Bandes d'éveil à la vigilance en polyuréthane

Conformes à la norme NF P 98-351

- Bandes podotactiles auto-adhésives, idéales pour une pose rapide en intérieur.
- Permet de créer une zone podotactile aisément, adaptée à vos locaux.
- Conformément à la norme NF P 98-351.

[Voir la description complète du produit](#)




- La mise en place de profils aluminium vissés et collés en surimposition des nez-de-marches (ceux en place sont bien visuellement contrastés mais insuffisamment antidérapants)

Exemple de produit conforme à la réglementation :

NEZ DE MARCHÉ PROFIL PLAT MINÉRAL

Référence : 5280060 ★★★★★ 6 avis clients

Couleur :

Dimensions (en mm) : 1150 x 30

21,00 € HT
25,20 € TTC

Nous contacter pour toute demande

★★★★★ (6 reviews)

Nez de marche plat en aluminium avec insert minéral.

Ces profils nez de marche rendent vos escaliers antidérapants.

[Voir le descriptif détaillé](#)

[Télécharger la Fiche Technique](#)




- Le collage de contremarches (premières et dernières marches de chaque volée d'escalier)

Exemple de produit conforme à la réglementation :

REPÉRAGE DE CONTREMARCHE CONTRALUX

Référence : 5281629

Couleur :

Longueur (en mm) : 1000

17,00 € HT
20,40 € TTC

Quantité : 1

Expédition sous 10 jours ouvrés

[AJOUTER AU PANIER](#)

Cette bande de repérage permet de marquer les contremarches. la couleur permet de marquer un contraste avec celles-ci.

Cette bande de repérage rend visible les bas et haut d'escalier aux personnes déficientes visuelles.

[Voir le descriptif détaillé](#)

[Télécharger la Fiche Technique](#)




3. 3. Escalier FC15

L'escalier dessert les rangées de « l'amphithéâtre Duvignaud ».

Il s'agit de deux escaliers à volées droites, il y aura également à traiter les 3 marches de part et d'autre de l'estrade.

Chaque escalier est composé de 24 marches (soit un total de 48 marches) pour une largeur moyenne de 1.22 m environ. L'estrade est composée de 3 (soit 6 marches au total) pour une largeur moyenne de 1,00m environ.



La mise en conformité de ces escaliers doit intégrer :

- La mise en place de Bandes d'Eveils de Vigilance sur les paliers du niveau R+1

Exemple de produit conforme à la réglementation :

Bandes d'éveil à la vigilance en polyuréthane

Conformes à la norme NF P 98-351

- Bandes podotactiles auto-adhésives, idéales pour une pose rapide en intérieur.
- Permet de créer une zone podotactile aisément, adaptée à vos locaux.
- Conformes à la norme NF P 98-351.

[Voir la description complète du produit](#)

- La mise en place de profils aluminium vissés et collés en surimposition des nez-de-marches (ceux en place sont bien visuellement contrastés mais insuffisamment antidérapants)

Exemple de produit conforme à la réglementation :

NEZ DE MARCHE PROFIL PLAT MINÉRAL

Référence : 5280060 ★★★★★ 6 avis clients

Couleur :

Dimensions (en mm) : 1150 x 30

21,00 € HT
25,20 € TTC

Nous contacter pour toute demande

★★★★★ (6 reviews)

Nez de marche plat en aluminium avec insert minéral.

Ces profils nez de marche rendent vos escaliers antidérapants.

[Voir le descriptif détaillé](#)

[Télécharger la Fiche Technique](#)

- Le collage de contremarches (premières et dernières marches de chaque volée d'escalier)

Exemple de produit conforme à la réglementation :



3. 4. Escalier FC16

L'escalier dessert les rangées de « l'amphithéâtre 400 ».

Il s'agit de quatre escaliers à volées droites, il y aura également à traiter les 2 marches du côté gauche de l'estrade.

Chaque escalier est composé de 26 marches (soit un total de 104 marches) pour une largeur moyenne de 1.22 m environ. L'estrade est composée de 2 pour une largeur moyenne de 1,00m environ.



La mise en conformité de ces escaliers doit intégrer :

- La mise en place de Bandes d'Eveils de Vigilance sur les paliers du niveau R+1

Exemple de produit conforme à la réglementation :

Bandes d'éveil à la vigilance en polyuréthane

Conformes à la norme NF P 98-351

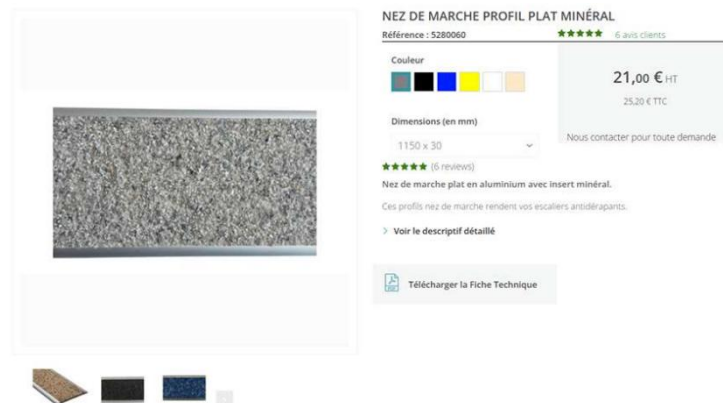
- Bandes podotactiles auto-adhésives, idéales pour une pose rapide en intérieur.
- Permet de créer une zone podotactile aisément, adaptée à vos locaux.
- Conformées à la norme NF P 98-351.

[Voir la description complète du produit](#)



- La mise en place de profils aluminium vissés et collés en surimposition des nez-de-marches (ceux en place sont bien visuellement contrastés mais insuffisamment antidérapants)

Exemple de produit conforme à la réglementation :



- Le collage de contremarches (premières et dernières marches de chaque volée d'escalier)

Exemple de produit conforme à la réglementation :

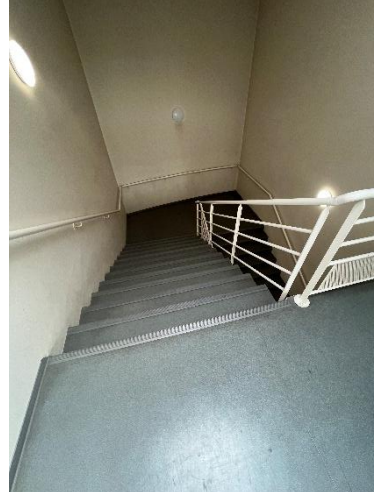


3. 5. Escalier FC17

L'escalier dessert les niveaux RDC, R+1 et R+2.

Il s'agit d'un escalier à volées droites avec un palier intermédiaire entre chaque niveau.

Chaque volée droite est composée de 12 marches (24 marches par niveau soit 48 marches au total) pour une largeur moyenne entre main-courantes de 1,78m environ.



La mise en conformité de ces escaliers doit intégrer :

- La mise en place de bandes d'éveil de vigilance sur les paliers des niveaux R+2 et R+1 ainsi que sur les 2 paliers intermédiaires

Exemple de produit conforme à la réglementation :



Bandes d'éveil à la vigilance en polyuréthane

Conformes à la norme NF P 98-351

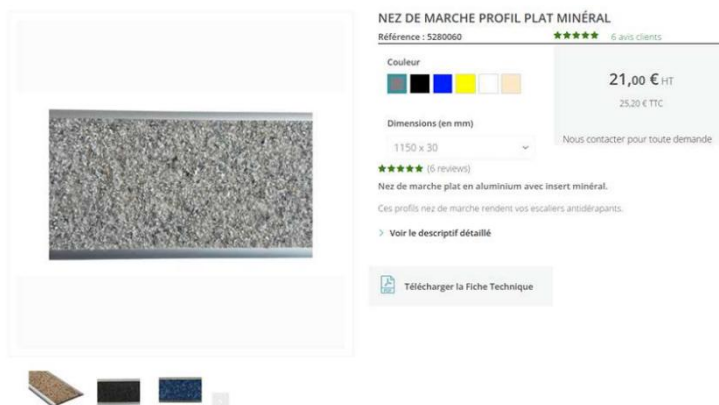
- Bandes podotactiles auto-adhésives, idéales pour une pose rapide en intérieur.
- Permet de créer une zone podotactile aisément, adaptée à vos locaux.
- Conformes à la norme NF P 98-351.

[Voir la description complète du produit](#)



- La mise en place de profils aluminium vissés et collés en surimposition des nez-de-marches (ceux en place sont bien antidérapants mais insuffisamment visuellement contrastés)

Exemple de produit conforme à la réglementation :

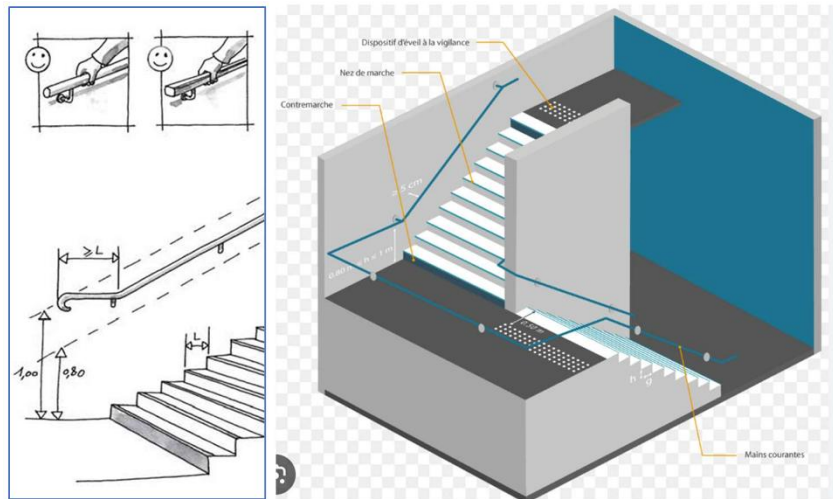


- Le collage de contremarches (premières et dernières marches de chaque volée d'escalier)

Exemple de produit conforme à la réglementation :



- La modification des mains courantes existantes de sorte qu'elles se prolongent d'environ 28cm au-delà des premières et dernières marches au niveau des paliers d'étage.

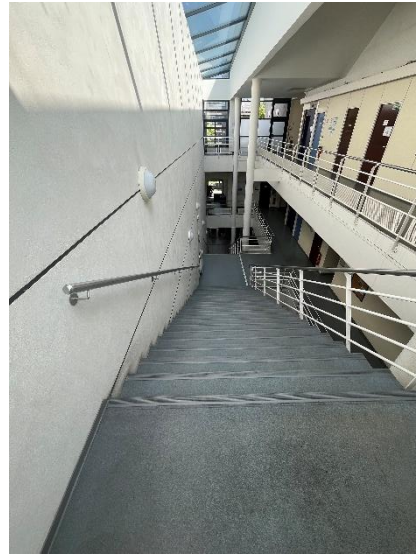


3. 6. Escalier FC18

L'escalier dessert les niveaux RDC, R+1 et R+2.

Il s'agit d'un escalier à volées droites (1 volée droite par niveau).

Chaque volée droite est composée de 24 marches (soit 48 marches au total) pour une largeur moyenne entre main-courantes de 1,65m environ.



La mise en conformité de ces escaliers doit intégrer :

- La mise en place de bandes d'éveils de vigilance sur les paliers des niveaux R+2 et R+1

Exemple de produit conforme à la réglementation :



Bandes d'éveil à la vigilance en polyuréthane

Conformes à la norme NF P 98-351

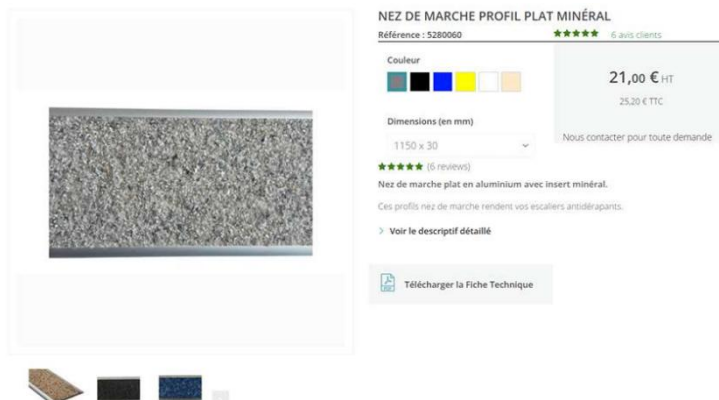
- Bandes podotactiles auto-adhésives, idéales pour une pose rapide en intérieur.
- Permet de créer une zone podotactile aisément, adaptée à vos locaux.
- Conformes à la norme NF P 98-351.

[Voir la description complète du produit](#)



- La mise en place de profils aluminium vissés et collés en surimposition des nez-de-marches (ceux en place sont bien antidérapants mais insuffisamment visuellement contrastés)

Exemple de produit conforme à la réglementation :

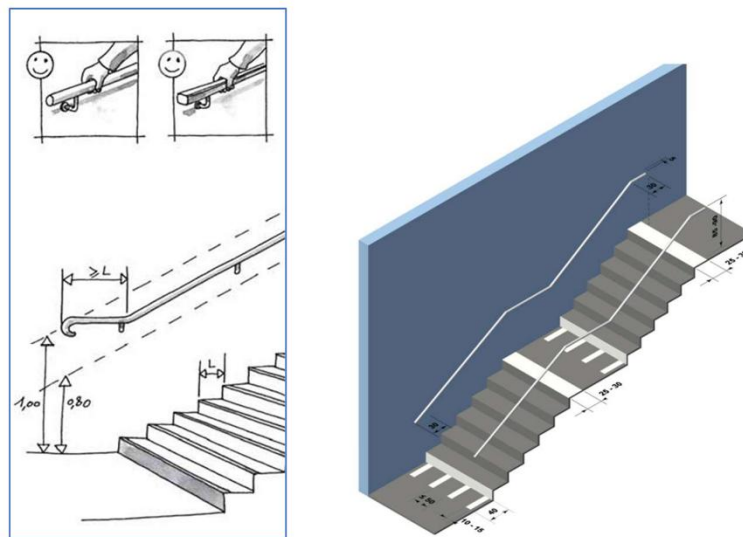


- Le collage de contremarches (premières et dernières marches de chaque volée d'escalier)

Exemple de produit conforme à la réglementation :



- La modification des mains courantes existantes de sorte qu'elles soient continues et préhensibles sur tout le développé de l'escalier (y compris palier R+1 côté mur). Au niveau des paliers d'étage (rdc y compris) les mains courantes doivent se prolonger d'environ 28cm au-delà des premières et dernières marches.



3. 7. Escalier FC19

L'escalier dessert uniquement les niveaux R+1 et R+2.

Il s'agit d'un escalier hélicoïdal métallique comprenant une seule volée d'une largeur moyenne entre main-courantes inférieure à 1m.



La mise en conformité de ces escaliers doit intégrer :

- La mise en place de bandes d'éveils de vigilance sur les paliers des niveaux R+2

Exemple de produit conforme à la réglementation :



Bandes d'éveil à la vigilance en polyuréthane

Conformes à la norme NF P 98-351

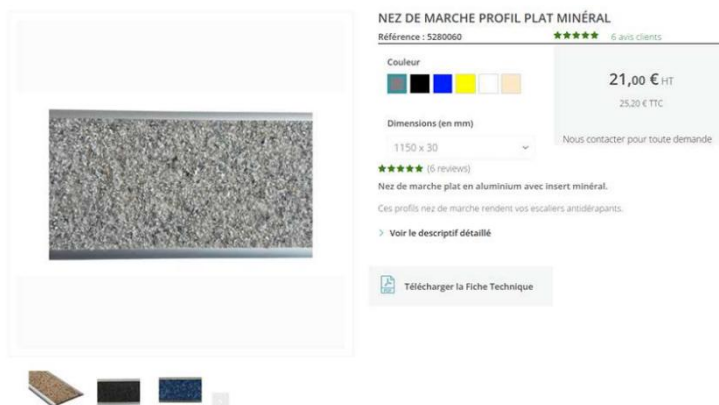
- Bandes podotactiles auto-adhésives, idéales pour une pose rapide en intérieur.
- Permet de créer une zone podotactile aisément, adaptée à vos locaux.
- Conformes à la norme NF P 98-351.

[Voir la description complète du produit](#)

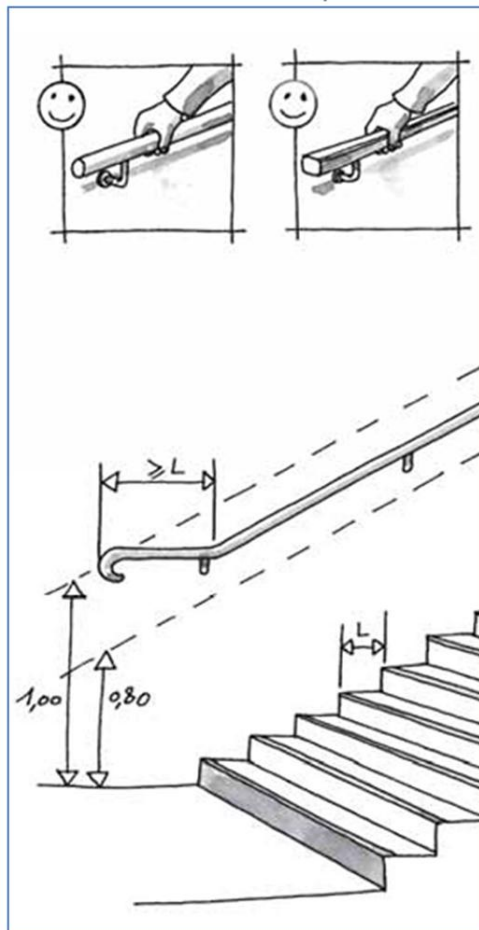


- La mise en place de profils aluminium vissés et collés en surimposition des plateaux de marche métallique

Exemple de produit conforme à la réglementation :



- La fixation de contremarches rapportées de couleurs contrastée de 10cm de hauteur sur la première et la dernière marche de la volée d'escalier. (Fabrication sur mesure par un serrurier)
- La modification des mains courantes existantes uniquement sur le côté extérieur de sorte qu'elles se prolongent d'environ 28cm au-delà de la première et de la dernière marche.

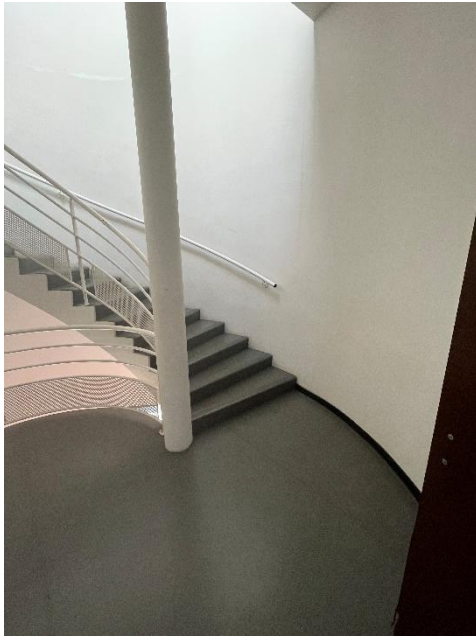


3. 8. Escalier FC20

L'escalier dessert les niveaux RDC, R+1 et R+2.

Il s'agit d'un escalier balancé sans palier intermédiaire entre chaque niveau.

Chaque volée balancée est composée de 24 marches pour une largeur moyenne entre main courantes de 1,28m environ.



La mise en conformité de ces escaliers doit intégrer :

- La mise en place de bandes d'éveils de vigilance sur les paliers des niveaux R+2 et R+1

Exemple de produit conforme à la réglementation :



Bandes d'éveil à la vigilance en polyuréthane

Conformes à la norme NF P 98-351

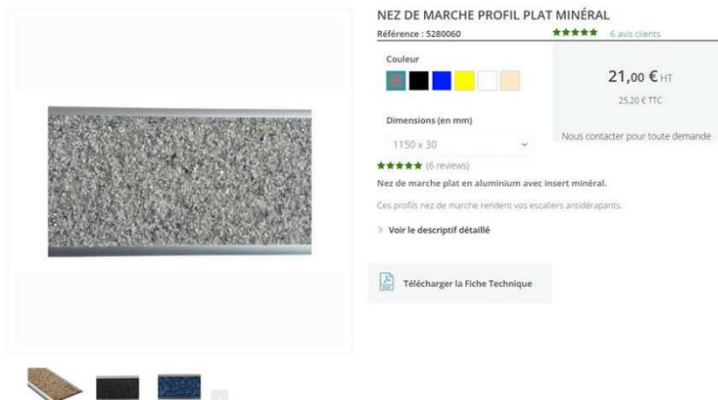
- Bandes podotactiles auto-adhésives, idéales pour une pose rapide en intérieur.
- Permet de créer une zone podotactile aisément, adaptée à vos locaux.
- Conformes à la norme NF P 98-351.

[Voir la description complète du produit](#)



- La mise en place de profils aluminium vissés et collés en surimposition des nez-de-marches (ceux en place sont bien antidérapants mais insuffisamment visuellement contrastés)

Exemple de produit conforme à la réglementation :

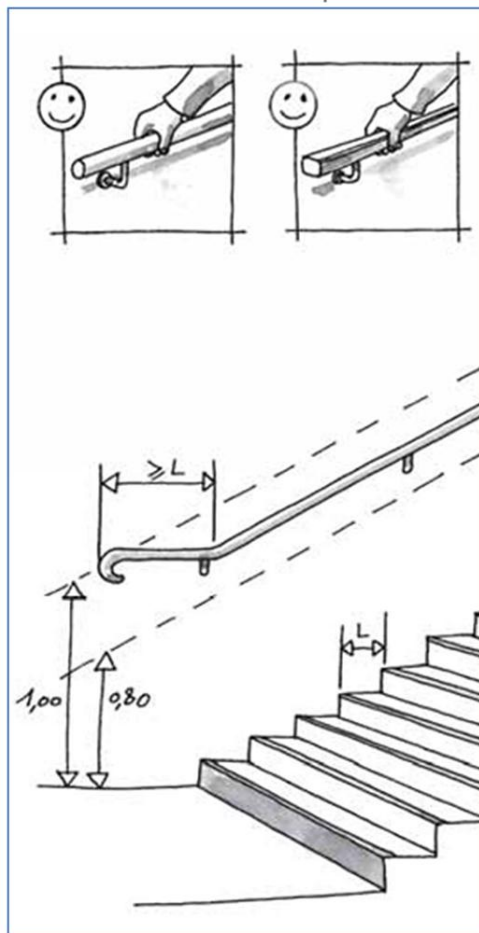


- Le collage de contremarches (premières et dernières marches de chaque volée d'escalier)

Exemple de produit conforme à la réglementation :



- La modification des mains courantes existantes uniquement sur le côté extérieur de sorte qu'elles se prolongent d'environ 28cm au-delà de la première et de la dernière marche.



3. 9. Escalier FC21

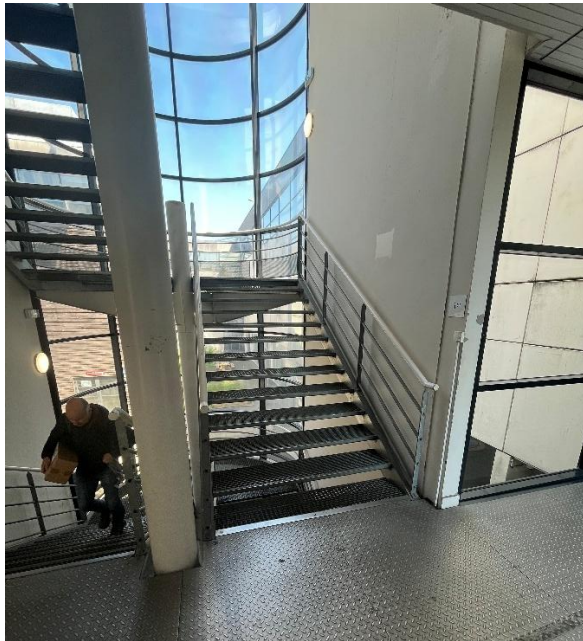
L'escalier dessert les niveaux R-1, RDC, R+1 et R+2.

Le sous-sol du bâtiment est uniquement accessible aux enseignants de l'établissement (contrôle d'accès). La volée d'escalier qui le dessert depuis le Rdc n'est donc pas accessible au public, a fortiori elle n'est pas concernée par la mise en conformité PMR ERP.

Pour les niveaux Rdc, R+1 et R+2 il s'agit d'un escalier à volées droites avec un palier intermédiaire entre chaque niveau.

Chaque volée droite est composée de 12 marches (24 marches par niveau soit 48 marches au total) pour une largeur moyenne entre main-courantes de 1,67m environ.

Les plateaux de marche des volées en superstructures sont grilles caillebotis (largeurs fentes < 20mm).



La mise en conformité de ces escaliers doit intégrer :

- La mise en place de bandes d'éveils de vigilance sur les paliers des niveaux R+2 et R+1 ainsi que sur les 2 paliers intermédiaires. Le portillon au niveau du Rdc pour l'accès au R 1 fait office d'éveil de vigilance.

Exemple de produit conforme à la réglementation :



Bandes d'éveil à la vigilance en polyuréthane

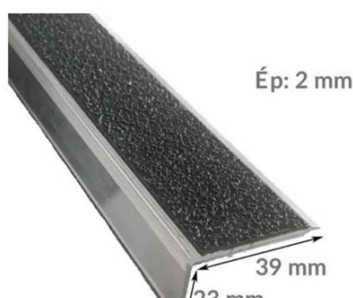
Conformes à la norme NF P 98-351

- Bandes podotactiles auto-adhésives, idéales pour une pose rapide en intérieur.
- Permet de créer une zone podotactile aisément, adaptée à vos locaux.
- Conformes à la norme NF P 98-351.

[Voir la description complète du produit](#)



- La mise en place de profils aluminium vissés à l'auto-foreuse en surimposition des plateaux de marche métalliques.



Nez de marche à angle droit en aluminium pour l'intérieur ou l'extérieur

Nez de marche à cornières pour escaliers - Modèle : Classique

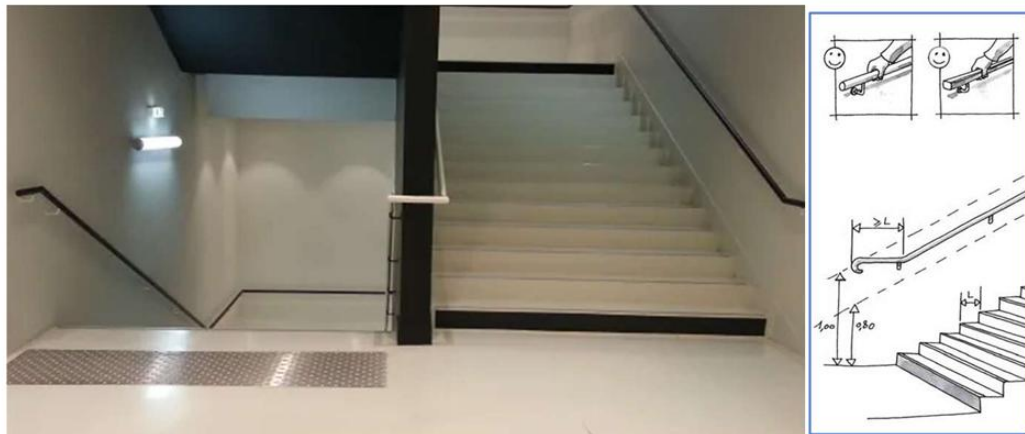
Différents coloris disponibles ● ● ● ● ●

- Nez de marche à angle droit à coller ou à visser, pour l'intérieur ou l'extérieur
- Idéal pour marquer les marches d'escalier et éviter les accidents
- Antidérapant de différentes couleurs : noir, jaune, rouge, bleu ou tout aluminium
- Longueurs : 1,5 ou 3 mètres & Largeurs : 39 à 60 mm
- Différents modèles de nez de marche disponibles

Garantie 1 an



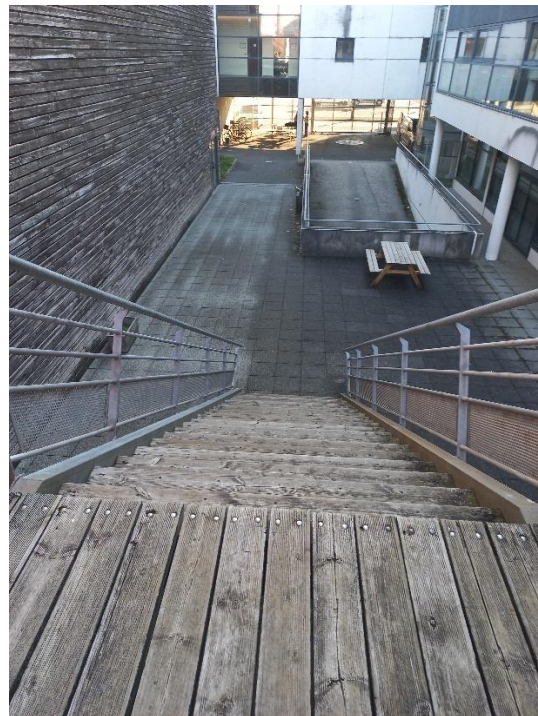
- La fixation de contremarches rapportées de couleurs contrastée de 10cm de hauteur sur la première et la dernière marche de chaque volée d'escalier métallique. (Fabrication sur mesure par un serrurier)
- La modification des mains courantes existantes de sorte qu'elles soient continues et préhensibles sur tout le développé de l'escalier notamment sur les paliers intermédiaires, au niveau du fut central. Au niveau des paliers d'étage (rdc y compris) les mains courantes doivent se prolonger d'environ 28cm au-delà des premières et dernières marches.



3. 10. Escalier FC67

L'escalier est extérieur et dessert uniquement les niveaux RDC et R+1.

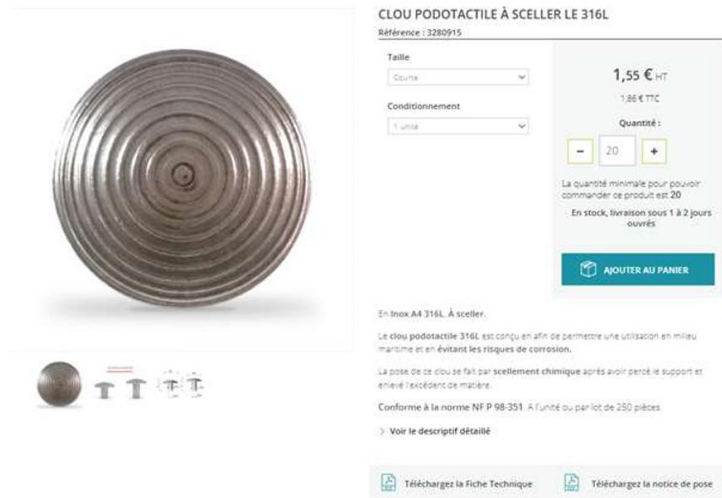
Il s'agit d'un escalier comprenant une seule volée droite comportant 23 marches pour une largeur moyenne entre main-courantes de 1,87m environ.



La mise en conformité de ces escaliers doit intégrer :

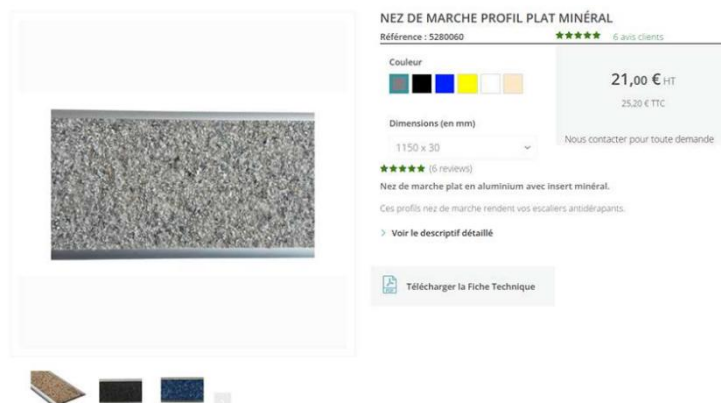
- La mise en place de bandes d'éveils de vigilance sur les paliers des niveaux R+2 et R+1

Exemple de produit conforme à la réglementation :



- La mise en place de profils aluminium vissés et collés en surimposition des nez-de marches (ceux en place sont bien antidérapants mais insuffisamment visuellement contrastés)

Exemple de produit conforme à la réglementation :



- La fixation de contremarches rapportées de couleurs contrastée de 10cm de hauteur sur la première et dernière marche de la volée d'escalier. (Fabrication sur mesure par un serrurier).

FIN DU RAPPORT

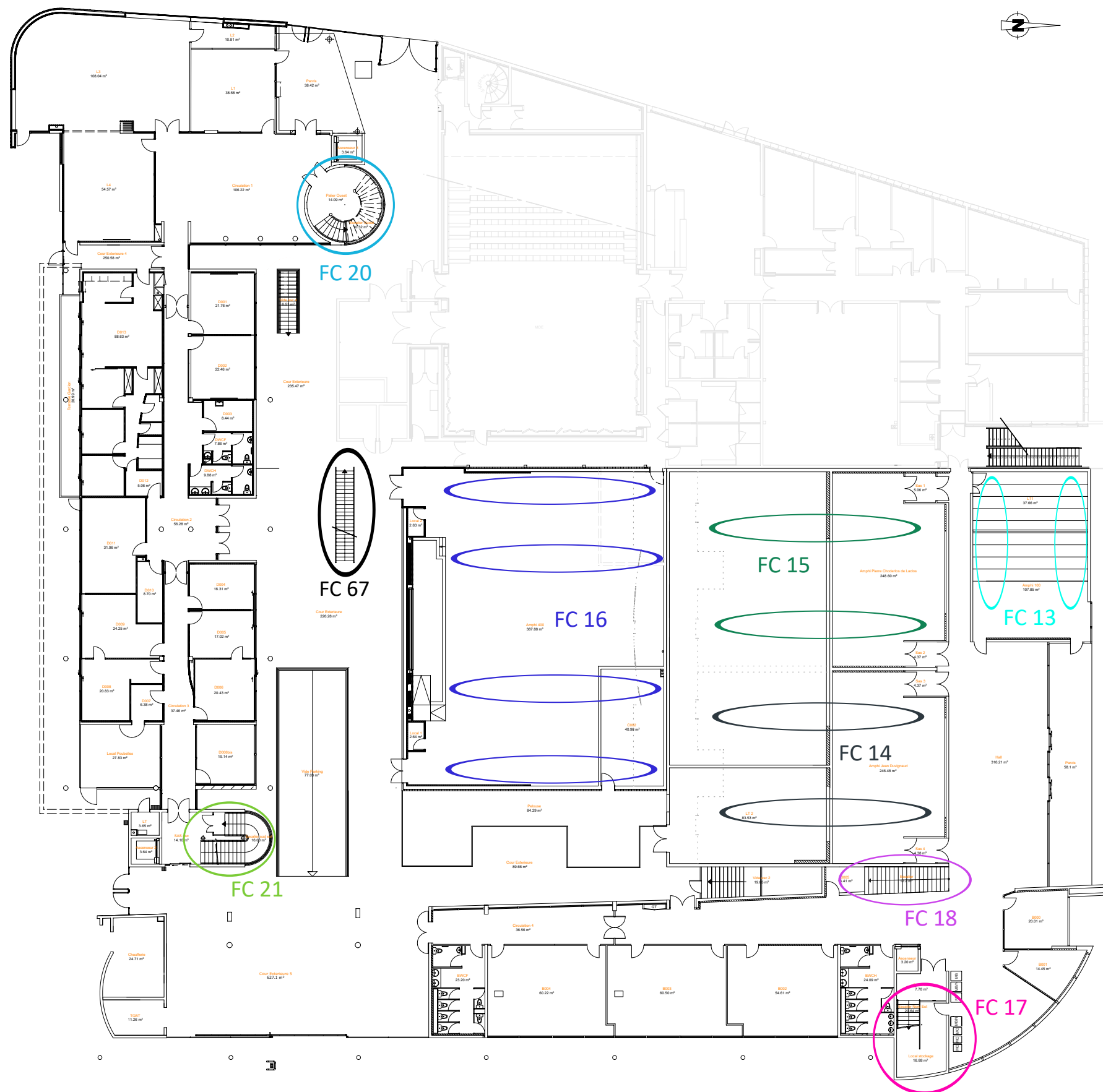


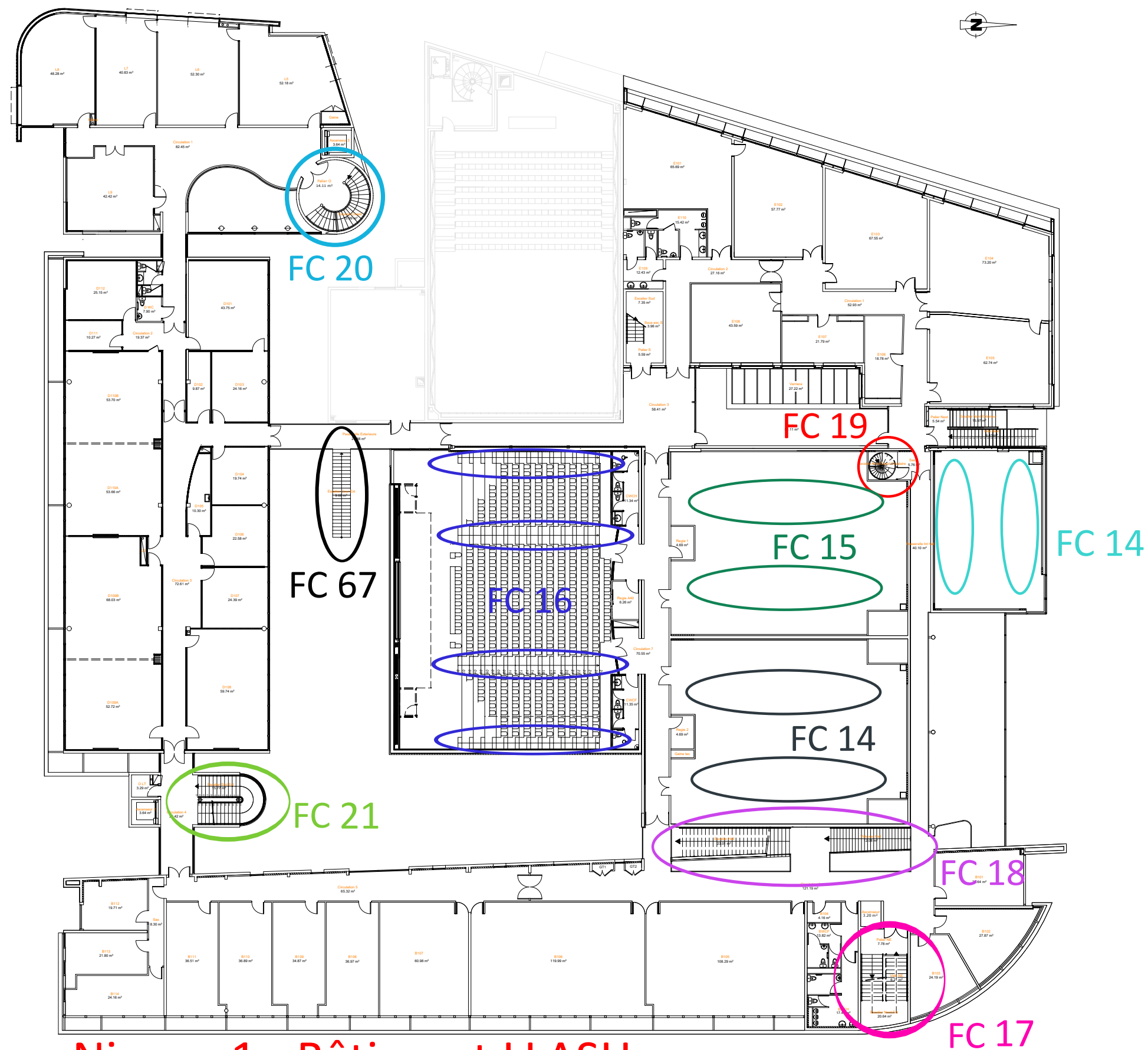
La Rochelle Université

Service Achats-Marchés
23 avenue Albert Einstein
BP 33060
17031 La Rochelle



univ-larochelle.fr





Niveau 1 - Bâtiment LLASH

La Rochelle
Université

LA ROCHELLE UNIVERSITE
DPaL - Service Opérations Immobilières
Tél : 06.68.37.58.53 @ : wendy.loyenet@univ-lr.fr

Nom du Plan : LLASH niv 1

Dessinateur : M.Myhié

Validé par : W. Loyenet

Date : 2023

Echelle : 1/350